

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.07

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick FERRARI pouvoir à Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Monique PONS.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET : REFERENT ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU SERVICE EDUCATION-JEUNESSE**

**Exposé :**

La commune a renouvelé en septembre dernier la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi. La convention qui lie pour une durée de 3 ans la commune, les services départementaux de l'Education nationale de Haute-Garonne et la Caisse d'allocations familiales fixe entre autres les objectifs et le contenu de ce PEDT, les engagements respectifs des partenaires associés.

Dans ce PEDT renouvelé figure un volet environnemental et de développement durable comprenant un certain nombre d'actions avec des ateliers de découverte en vue de susciter des comportements responsables de préservation des ressources et des espaces naturels (biodiversité, eau, déchets, énergie, climat, mobilité ...).

Pour mener à bien ce projet, il est envisagé la création d'un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 30 heures par semaine à compter du 1er avril 2023 relevant de la catégorie C pour occuper les fonctions d'animateur référent en matière d'environnement et développement durable.

Cet emploi est créé pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction expresse. L'agent qui sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L 332-24 du Code général de fonction publique sera en charge des actions suivantes : animation des ateliers jardinage, éco-gestes, lutte contre le gaspillage, ateliers de découverte de l'environnement, animation de groupes et vulgarisation des savoirs scientifiques, collaboration et élaboration de partenariat avec de multiples partenaires internes ou externes, élaboration d'outils pédagogiques.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : de créer un emploi non permanent au grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C) à 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction expresse pour occuper les fonctions d'animateur référent en matière d'environnement et développement durable.

**Article 2** : l'échelon de rémunération de l'agent sera fixé sur le grade d'adjoint territorial d'animation avec un échelon en fonction de la qualification requise, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

**Article 3** : d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2023.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*